

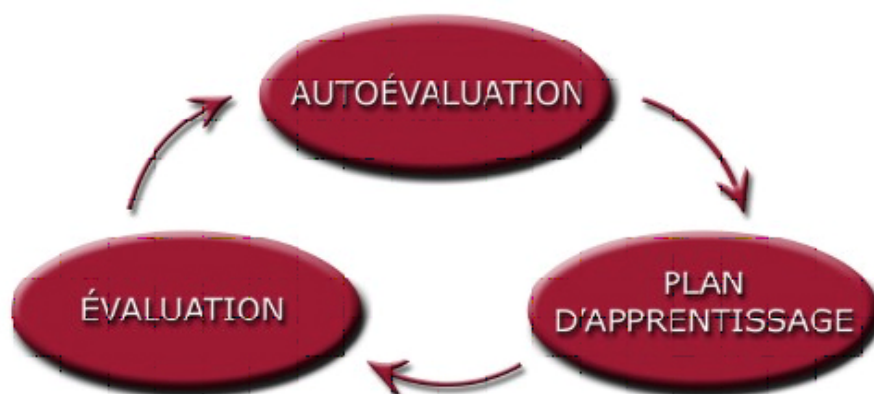
Programme de maintien de la compétence

PM C

apprendre en action

Section 8

Exigences supplémentaires au programme de maintien de la compétence pour les infirmières praticiennes (Révisé juillet 2010)



Introduction

Les infirmières praticiennes (I.P.) sont des infirmières immatriculées (I.I.) qui possèdent des connaissances, compétences et jugement acquis par l'entremise d'une formation avancée et par l'expérience. Leur pratique comprend le diagnostic et le traitement de problèmes de santé et la prescription de tests diagnostiques et de médicaments.

Toutes les I.I. du Nouveau-Brunswick sont tenues de satisfaire aux exigences du Programme de maintien de la compétence de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). En tant qu'I.I., vous devez examiner et évaluer votre pratique à l'aide des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* de l'AIINB (2005). Vous devez déterminer comment vous respectez systématiquement chaque énoncé descriptif des normes d'exercice ainsi que les domaines prioritaires sur lesquels vous concentrer (consultez la documentation sur le maintien de la compétence de l'AIINB à l'intention des I.I., qui comprend les feuilles de travail de l'autoévaluation et du plan d'apprentissage).

En tant qu'I.P. vous devez satisfaire à des exigences supplémentaires du programme de maintien de la compétence. Ces exigences supplémentaires découlent du champ d'exercice des I.P. défini par la loi et des normes des I.P., qui dépassent celles qui sont exigées des I.I.

Le maintien de la compétence prévoit que l'infirmière doit avoir accumulé 1 125 heures d'exercice durant les cinq années précédentes, dont 600 doivent être des heures travaillées en tant qu'infirmière praticienne au cours des deux années précédentes.

Les trois étapes à suivre pour répondre aux exigences supplémentaires du programme de maintien de la compétence pour les I.P. sont les suivantes : 1) faire une autoévaluation fondée sur les *Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires* de l'AIINB (2010); 2) élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage fondé sur l'autoévaluation; et 3) évaluer les effets de l'apprentissage sur la pratique.

Principes

Les I.P. doivent satisfaire aux exigences du Programme de maintien de la compétence de l'AIINB à l'intention des infirmières immatriculées. Elles doivent aussi satisfaire à des exigences supplémentaires du programme de maintien de la compétence en rapport avec la profession d'infirmière praticienne.

Exigences du maintien de la compétence des I.P.

Les exigences supplémentaires du programme de maintien de la compétence pour les I.P. sont fondées sur les *Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires* de l'AIINB (2010). Les normes sont des énoncés faisant autorité qui établissent les attentes juridiques et professionnelles de l'exercice de la profession d'infirmière praticienne. Les normes décrivent le niveau souhaitable que les IP devraient pouvoir atteindre dans l'exercice de la profession et avec lequel comparer leur rendement réel. Chaque norme est assortie d'énoncés descriptifs qui servent à illustrer la façon dont l'IP atteint la norme. Les énoncés descriptifs s'appliquent à une variété de milieux et peuvent donc être développés davantage en fonction de chaque milieu d'exercice.

Les exigences du maintien de la compétence des I.P., décrites ci-dessous, s'ajoutent aux exigences du maintien de la compétence à l'intention des I.I.



Étape 1 – Autoévaluation

Évaluation de votre pratique en fonction des Normes d'exercice de la profession des infirmières praticiennes en soins de santé primaires de l'AIINB

En tant qu'I.P., vous devez examiner et évaluer votre pratique d'I.P. à l'aide des énoncés descriptifs établis dans les *Normes d'exercice de la profession des infirmières praticiennes en soins de santé primaires* de l'AIINB. Faites votre autoévaluation dans le contexte de votre pratique.

À partir de votre autoévaluation d'I.P., déterminez les domaines les plus importants sur lesquels vous concentrer durant la prochaine année d'exercice. Vous devez choisir au moins un énoncé descriptif sur lequel vous concentrer.

La Feuille de travail - Autoévaluation - I.P. vous aidera à documenter vos progrès tout au long de cette autoévaluation.

Étape 2 – Plan d'apprentissage

Élaboration et mise en œuvre de votre plan d'apprentissage

Après votre autoévaluation, vous devez élaborer un plan d'apprentissage pour l'énoncé descriptif d'I.P. sur laquelle vous avez décidé de vous concentrer.

Activités d'apprentissage suggérées

En tant qu'I.P. vous pouvez choisir parmi une multitude d'activités professionnelles possibles pour répondre aux exigences d'apprentissage de votre plan d'apprentissage. Parmi les possibilités, notons les suivantes :

- assister à des activités de formation telles que des congrès, des mises à jour cliniques ou des rondes de traitement clinique, y compris la pharmacothérapie et d'autres aspects reliés à la pratique (la déontologie par exemple);
- faire un examen critique de la documentation pertinente, par exemple lire et critiquer des revues professionnelles à l'intention des I.P. ou participer à un club de lecture de revues qui portent sur les traitements cliniques, y compris prescrire;
- s'inscrire à des programmes agréés ou universitaires au niveau d'infirmière praticienne ou de la pratique infirmière avancée, ou suivre des cours universitaires applicables au milieu d'exercice ou au champ d'exercice des I.P.;
- enseigner, tel que donner un séminaire, une présentation ou un cours magistral (les activités d'enseignement acceptables peuvent inclure participer à une présentation à un congrès professionnel ou faire du préceptorat au niveau d'I.P.);
- rédiger des textes en vue de leur publication, par exemple un article dans une revue ou une partie d'un texte qui favorise l'intégration à la pratique de connaissances fondées sur des preuves;
- élaborer et mettre en œuvre des outils cliniques;
- faire de la recherche, par exemple entreprendre des activités de recherche clinique pertinentes ou participer à un projet de recherche clinique en collaboration qui contribue à la compréhension et à l'évolution des connaissances infirmières basées sur des preuves.

Au fur et à mesure que vous terminez chaque activité d'apprentissage, consignez-le dans votre plan d'apprentissage. Même les plans d'apprentissage qui ne se déroulent pas comme vous l'aviez prévu peuvent être utiles dans votre cheminement vers l'étape de l'évaluation.



Étape 3 – Évaluation

Évaluer les effets de vos activités d'apprentissage sur votre pratique d'infirmière praticienne

Vous devez évaluer tous les effets que votre apprentissage a eu sur votre pratique d'I.P. Faites vos activités d'apprentissage et prenez le temps de déterminer si vous en avez bénéficié. Il est important de déterminer quel effet vos objectifs d'apprentissage et l'achèvement de vos activités d'apprentissage ont eu sur votre pratique d'I.P. Documentez l'effet de votre apprentissage sur la *Feuille de travail - Plan d'apprentissage - I.P.*

Exigences en matière de rapport

Chaque année, l'AIINB exige que les membres fournissent sur le formulaire de renouvellement de l'immatriculation des informations sur le maintien de la compétence en répondant à des questions visant à indiquer si les exigences du Programme de maintien de la compétence ont été satisfaites ou non.



Nom

2011

Année d'exercice

Rôle (poste)

Milieu d'exercice

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

1) Responsabilité professionnelle et obligation de rendre des comptes

L'infirmière praticienne est responsable de sa pratique et de sa conduite professionnelle et doit en rendre compte

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
1.1 J'exerce la profession conformément aux dispositions législatives fédérales et provinciales, aux normes professionnelles et éontologiques et aux politiques qui s'appliquent à la pratique d'IP.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.2 J'atteins, maintiens et améliore les compétences dans mon domaine d'exercice.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.3 Je fais preuve d'une pratique éclairée par des données probantes en faisant une évaluation critique et en appliquant les résultats de recherche, les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et la théorie qui sont pertinents.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.4 J'intègre mes connaissances de la diversité, de la sécurité culturelle et des déterminants de la santé dans l'évaluation, le diagnostic et la gestion thérapeutique du client.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.5 J'intègre les principes de la répartition des ressources et de la rentabilité dans la prise des décisions cliniques.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.6 Je collabore avec d'autres fournisseurs de soins de santé, consulte ceux-ci ou dirige le client vers ceux-ci lorsque le diagnostic ou le plan de traitement n'est pas clair ou dépasse le champ d'exercice de l'infirmière praticienne.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>
1.7 Je suis consultée par d'autres fournisseurs de soins de santé ou j'accepte les clients qui lui sont adressés par d'autres fournisseurs de soins de santé lorsqu'il s'agit de clients dont les problèmes de santé correspondent au champ d'exercice et à l'expertise individuelle de l'IP.	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>

Notes :



Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

1) Responsabilité professionnelle et obligation de rendre de comptes (suite)

L'infirmière praticienne est responsable de sa pratique et de sa conduite professionnelle et doit en rendre compte

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
1.8 Je consigne les données cliniques, les résultats des évaluations, les diagnostics, le plan de soins, l'intervention thérapeutique, la réaction du client et la justification clinique de manière prompte et précise.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.9 Je tiens et conserve des dossiers de santé sur les clients conformément aux dispositions législatives pertinentes, aux normes professionnelles et aux politiques de l'employeur.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.10 J'exerce la profession dans un contexte de relation thérapeutique avec le client et demande à ses amis et aux membres de sa famille de s'adresser à d'autres fournisseurs de soins de santé pour obtenir des soins.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.11 Je ne m'occupe pas de gérer ma propre santé.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.12 J'agis comme préceptrice ou mentor auprès des collègues infirmières, d'autres membres de l'équipe de soins et des étudiantes.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.13 Je contribue à l'avancement d'une pratique fondée sur des preuves en prenant l'initiative d'activités de recherche, de présentations ou de publications ou en y participant.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.14 Je sais exprimer le rôle de l'infirmière praticienne aux clients, aux professionnels de la santé et aux intervenants clés.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
1.15 Je maintiens mon immatriculation en tant qu'IP au Nouveau-Brunswick.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>

Notes :



Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé

2) Évaluation de l'état de santé et diagnostic

L'infirmière praticienne intègre une vaste base de connaissance et l'évaluation critique pour établir des diagnostics et les besoins des clients.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
2.1 J'applique à l'évaluation des clients des techniques d'évaluation, une pensée critique et des compétences en prise de décisions cliniques de niveau avancé.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.2 Je recueille et interprète systématiquement des données sur la santé en effectuant une évaluation de l'état de santé approfondie et ciblée à l'aide d'outils et de sources de données multiples.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.3 Je prescris des examens d'imagerie diagnostique, des examens de laboratoire et d'autres examens lorsque la situation clinique l'exige, conformément aux annexes « A » et « B » des <i>Annexes pour prescrire de l'infirmière praticienne</i> .	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.4 Je m'assure que les examens de diagnostic sont interprétés et que les résultats donnent lieu à un suivi de manière appropriée et en temps opportun.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.5 Je pose un diagnostic en tenant compte des antécédents de santé du client, des résultats de l'évaluation de l'état de santé et des résultats de toute investigation.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.6 Je consigne tous les examens de diagnostic prescrits ou arrêtés dans le dossier de santé permanent du client.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.7 Je communique le diagnostic au client et aux membres de l'équipe interdisciplinaire selon le besoin.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.8 Je discute des pronostics et des options en matière de traitements avec le client.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.9 Je fais participer le client à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de son plan de soins.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>
2.10 Je fais la synthèse de renseignements obtenus auprès de clients individuels pour déterminer s'il y a des répercussions plus larges sur la santé de la famille ou de la collectivité.	1	2	3	4	s.o.	<input type="checkbox"/>

Notes :



Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé

3) Gestion thérapeutique

L'infirmière praticienne fait appel à des connaissances avancées et à son jugement dans l'application d'interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
3.1 Je m'appuie sur une source d'information fondée sur des preuves qui fait autorité en matière de médicaments et de traitements pour prescrire des médicaments ou d'autres interventions.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.2 Je considère les risques et les avantages connus pour le client et les résultats attendus et je m'assure que des mesures de précaution et des ressources sont disponibles pour gérer les résultats lorsqu'elle fait des interventions.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.3 Je renseigne le client sur les interventions, notamment en lui indiquant l'effet attendu, l'importance de l'observance thérapeutique, les effets secondaires, les réactions indésirables possibles, les interactions possibles et le plan de suivi.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.4 J'obtiens et documente le consentement éclairé du client avant d'effectuer des interventions.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.5 J'effectue des interventions (effractives ou non effractives) pour la gestion clinique ou la prévention de maladies, de blessures, d'affections ou de problèmes de santé.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.6 Je prescris des médicaments conformément à l'annexe « C » des <i>Annexes pour prescrire de l'IP</i> de l'AIINB.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.7 J'administre des médicaments précis en petites quantités dans les situations où un pharmacien ne peut pas être joint et que l'administration de ces médicaments est dans l'intérêt du client.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.8 J'évalue les effets sur le client de certains traitements et interventions.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>

Notes :



Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé**3) Gestion thérapeutique (suite)**

L'infirmière praticienne fait appel à des connaissances avancées et à son jugement dans l'application d'interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
3.9 Je consigne les interventions et la réaction du client aux interventions dans le dossier permanent du client.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.10 Je consigne et signale les effets indésirables reliés à l'administration de médicaments ou d'autres interventions.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
3.11 Je continue à enrichir ma base de connaissances au besoin afin d'offrir des soins complets, de qualité et fondés sur des preuves.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>

Notes :



Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé

4) Promotion de la santé et prévention des maladies et des blessures

L'infirmière praticienne fait la promotion de la santé et diminue le risque de complication, de maladies et de blessures pour les clients.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
	Pas du tout	Parfois	La plupart du temps	Toujours	Sans objet	
4.1 J'intègre les cinq principes des soins de santé primaires de l'Organisation mondiale de la Santé à la prise de décisions cliniques : accessibilité, participation publique, promotion de la santé, technologies adéquates et collaboration intersectorielle.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
4.2 J'adopte des stratégies de promotion de la santé et de prévention à l'intention des personnes, des familles ou des communautés, ou en fonction de l'âge ou du groupe culturel.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
4.3 Je prends l'initiative d'un processus d'évaluation des stratégies de promotion de la santé et de prévention ou y participe.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>
4.4 Je préconise des stratégies de promotion de la santé et de prévention au niveau des politiques.	1	2	3	4	s.o	<input type="checkbox"/>

Notes :



2011

Nom

Année d'exercice

Rôle (poste)

Milieu d'exercice

Directives: Dans la première colonne à gauche, indiquez l'énoncé descriptif d'I.P. sur laquelle vous avez choisi de vous concentrer. Élaborez des objectifs d'apprentissage correspondant à l'énoncé descriptif, et énumérez les activités d'apprentissage que vous comptez réaliser. Consignez la date cible (C) pour chaque activité d'apprentissage, ainsi que la date d'achèvement de l'activité (A).

Numéro de l'énoncé descriptif de l'étape 1	Objectif d'apprentissage Que vais-je apprendre?	Activité d'apprentissage Comment vais-je apprendre?	Dates Date cible (C) Date d'achèvement (A)



